

COMPTE RENDU
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIEUX
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Présents : Mme Denise SCHROBILTGEN Maire - Mr Gérard LEUK, Mme Valérie LEBOYER, Mme Isabelle BERTRAND, Mr Marc MOUILLESEAUX, Adjoint au Maire - Mme Maryvonne BOUCHEZ, Mr Silvano CASTELLARIN, Mr Grégory CHARLET, Mme Véronique DRIEU, Mr Jean MADEC, Mme Ghislaine VETTOR Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Absents : Mme Brigitte CARON, Mme Corinne FABLET, Mr Jules LADOUCEUR, Mme Anne PARIS, Mme Isabelle REFFET, Mr Eric VAN DE VALLE

Madame Valérie LEBOYER est élue Secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h 20.

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance et informe que cette réunion est urgente et importante pour le projet des travaux du futur lotissement « Les Crêtes Boisées ».

Aucune observation n'étant émise par les membres du Conseil Municipal, le compte rendu est approuvé ainsi que l'urgence de cette séance à l'unanimité.

N° 2019/042

Objet : Demande de déclaration d'utilité publique - travaux Parcelle AH n° 103 - Lotissement « Les Crêtes Boisées »

Madame le Maire rappelle qu'un projet de lotissement de 37 lots à bâtir est à l'étude depuis plusieurs années sur la Commune de Rieux.

Par délibération du 9 décembre 2015, désireux de voir aboutir ce projet, le Conseil Municipal a confié à l'OPAC de l'Oise les négociations foncières, la poursuite de la réflexion et la mise en œuvre du projet d'aménagement.

Le Permis d'Aménager a été délivré le 1^{er} mars 2018. Les appels d'offres ont été fructueux, l'étude archéologique réalisée. Le début des travaux, prévu en novembre 2019, ne devrait pas tarder à intervenir.

Cette opération est fortement souhaitée par le Conseil Municipal et la population, afin de conforter les services de proximité, de maintenir le dynamisme de l'école et de répondre aux besoins de logements. 27 foyers se sont déjà portés postulants d'une parcelle par écrit.

Tout le dossier est prêt pour le commencement des travaux, excepté pour la parcelle cadastrée AH n° 103, lieu-dit « Le Derrière », d'une superficie de 979 m², appartenant aux 9 héritiers HOYOIS-RENON, dont certains ne se manifestent plus malgré les recherches généalogiques intenses de l'OPAC de l'Oise.

Considérant que cette parcelle est importante pour le projet, notamment pour le passage d'une voirie structurante ainsi que pour recueillir et gérer les eaux pluviales et de ruissellement, il est proposé de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Oise une déclaration d'utilité publique-travaux et en conséquence, l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique-travaux et parcellaire.

Considérant que ce projet est d'intérêt général,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITE, DÉCIDE :

- a. De solliciter de Monsieur le Préfet de l'Oise la Déclaration d'Utilité Publique-travaux de cette opération d'aménagement au profit de l'OPAC de l'Oise,
- b. De charger l'OPAC de l'Oise des démarches de l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique-travaux et parcellaire,
- c. D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la Commune

Questions diverses

Madame le Maire indique que le repas et le spectacle de Noël aura lieu le 19 décembre.

Compte tenu des divers engagements pris en matière d'investissement, Mme le Maire précise que le budget 2020 sera probablement voté avant les prochaines élections municipales, si nous y sommes autorisés.

Retour sur la réunion de concertation du 22 novembre dernier concernant la circulation piétonne et le stationnement rue des Tilleuls :

- 7 personnes sont venues ;
- des conseils seront pris auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise avant d'engager des aménagements qui ne seraient pas adaptés.

Des suggestions sont proposées :

- Possibilité d'un stationnement sur la chaussée qui pourrait nécessiter la mise en sens unique de cette voie. Il faut cependant bien appréhender les conséquences sur les autres voies de circulation.
- Mme Leboyer, 2^{ème} adjointe, a souligné que lors des intempéries neigeuses, il pouvait être plus facile de monter la rue des Rétaux que celle des Peupliers, la pente étant plus douce.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h 55.

Le Maire,
Denise SCHROBILTGEN

